INFOBIO FRANCHE COMTE

Le bulletin technique régional

Numéro 44 – Mai 2015

Retrouvez tous les numéros sur le site des Chambres d'agriculture de Franche Comté : www.franche-comte.chambagri.fr

Semis du soja

Les saints de glace passés, il n'y a plus de raison de retarder les semis de soja. Dès que le sol le permet (suffisamment ressuyé : voir encadré), il faut semer.

En effet, il est recommandé de semer à un sol à la température supérieur à 10°C pour obtenir une levée rapide et homogène, ce qui devrait lui permettre de mieux concurrencer les adventices :

- Pour du 00, éviter de dépasser le 20 mai, entre 610 et 690 000 grains/ha
- Pour du 000, on peut attendre un meilleur réchauffement (possibilité de semer jusqu'au 31 mai) entre 670 à 750 000 grains/ha

Attention de ne pas semer trop tard non plus car une longue période de sec derrière le semis pourrait retarder la levée voire griller les cotylédons (ex : campagne 2013-2014).

En cas de passage de herse étrille (pré- ou postlevée) :

- penser à semer assez profond (environ 4cm) si vous prévoyez un passage de herse étrille en prélevée.
- penser à augmenter de 5 à 10% la densité de semis pour compenser les pertes par arrachage.

Il peut être intéressant de niveler le sol (pas en terres battantes) pour faciliter la récolte des gousses les plus basses.

Rappel : toutes les parcelles de soja doivent être inoculées, même si elles ont déjà été cultivées en soja les années précédentes (sauf si cultivées en soja dans les 3 années précédentes sur sol ni calcaire, ni sableux).

Qu'est-ce qu'un sol suffisamment ressuyé ?

La terre ne doit pas être plastique mais friable :

L'idée est de ne pas tasser le sol avec le passage du tracteur, et de ne pas lisser la terre avec le soc ou le disque du semoir.

Attention : la terre peut paraître sèche en surface et être très plastique à 15-20cm. Il est donc important de creuser un peu pour se rendre compte de l'état du sol.

Alice DOUSSE

Binage, buttage, propreté

Avec le mois de mai arrive le temps des binages en grandes cultures, mais aussi en maraîchage… Cet article concerne prioritairement maïs, soja et tournesol, mais les maraîchers sont concernés en particulier par la bineuse torsion (tiges à ressort), une paire de dents souples qui réalise le travail sur la ligne.

Le top-programme pourrait être :

1. Herse étrille à l'aveugle (germe 1cm) avec un semis assez profond 5 cm pour le maïs, 4 cm pour le soja ou le tournesol.
2. Herse étrille à 3 feuilles du maïs, cotylédons à 1ère feuille unifoliée du soja
3. Herse étrille 10 à 20 jours plus tard
4. Binages avec doigts Kress ou des tiges à ressort
5. Binage-buttage sur maïs ou tournesol. Le buttage doit être très léger en soja pour ne pas recouvrir les premières gousses.

Les variantes sont forcément nombreuses :

- Suppression du passage de herse étrille à l'aveugle. Le risque est d'avoir des levées sur la ligne difficiles à déloger…
- Suppression des doigts Kress ou des tiges à ressort. Le risque est également d'avoir un concentré d'adventices sur la ligne. (Cf. graphique modalité tout bineuse – en 2001, il n'y avait pas d'intervention sur la ligne-)

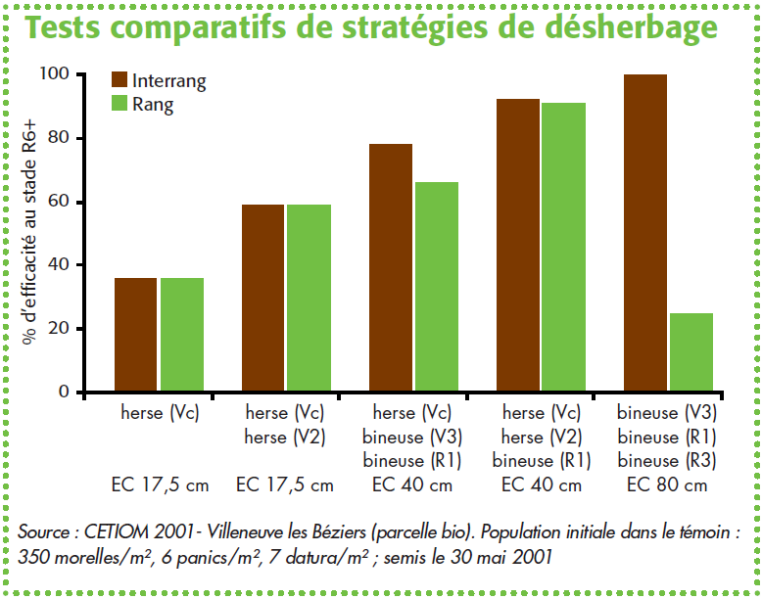

Source : Guide de culture du soja bio, CETIOM (2011)

- Les doigts Kress ou les tiges à ressort, qui permettent d'intervenir sur la ligne donnent plus de latitude pour supprimer des passages de herse étrille. Attention dans ce cas d'intervenir tôt au stade plantule des adventices, à trois feuilles, c'est souvent trop tard.
- Suppression du binage-buttage. Le risque concerne les levées tardives (Ex. panic, chénopode)
- Le DTA (Désherbage thermique agricole) sur la ligne aux stades cigare du maïs ou cotylédons fermés du soja est plus lent et plus coûteux que le travail mécanique, mais il peut sécuriser le désherbage de la ligne en particulier les années de pluie.
- Le tout Herse étrille sur soja semé tous les rangs au semoir à céréales est une technique de compromis qui ouvre la culture du soja à ceux qui ne sont pas équipé de bineuse ou qui ne veulent pas changer le réglage de leur bineuse à maïs. La couverture

rapide du sol que permet le semis à 17,5 cm est un atout pour limiter les levées tardives. (Cf. graphique).

- Dans tous les cas, la réduction de l'écartement permet une couverture plus rapide du sol et moins de levées tardives. Si vous choisissez un écartement unique pour vos cultures d'été, il vaut mieux réduire le maïs que d'augmenter le soja. Le meilleur écartement pour les variétés 000 et 00 de soja serait de 40 à 50 cm. Le compromis acceptable serait de tout semer à 60 cm. Reste à trouver l'entrepreneur équipé pour récolter le maïs à 60 cm !

Les tiges à ressort :

Les tiges à ressort disposent de deux griffes flexibles placées de chaque côté du rang. Elles ont un angle d'attaque légèrement incliné. La vitesse d'avancement les fait s'écarter légèrement de sorte qu'elles n'arrachent pas la culture. La vibration des griffes bine le sol (environ 2 cm) et déracine ainsi les adventices. Les résultats annoncés sont de l'ordre de 80 à 90 %.
Geoffroy Gavignet, maraîcher à Auxonne les utilise et en est très satisfait. Le réglage semble plus aisé que celui des doigts Kress et le coût d'acquisition est 5 à 6 fois moindre !

La société hollandaise Frato affiche ses prix (www.frato.nl)

Pour 2 rangs (3 éléments) : 288.90 € HT port compris
Pour 4 rangs : 528,10 € et pour 6 rangs 722.40 € (1 élément = 119.60 €)

Les ateliers du Val de Saône (21130 Auxonne, 03 80 37 42 24) les distribuent dans la Région.

Roland SAGE

La météo de l'herbe

La météo de l'herbe est une publication hebdomadaire. Elle informe sur **la croissance de l'herbe en Franche-Comté** suivant les zones géographiques (plaine, plateau, montagne) et apporte des conseils sur **la conduite du pâturage et de la complémentation**.

Chaque semaine, les techniciens du groupe Herbe de Franche-Comté, composé des chambres d'agriculture et de l'ensemble des Conseils Elevage, mesurent la hauteur d'herbe à l'aide d'un herbomètre sur une vingtaine d'exploitations de la région. Ils construisent alors, en partenariat avec Luc Delaby, chercheur à l'INRA de Rennes, des profils de croissance de la pousse de l'herbe au pâturage.

Extrait de la Météo de l'herbe du 12 mai 2015 :

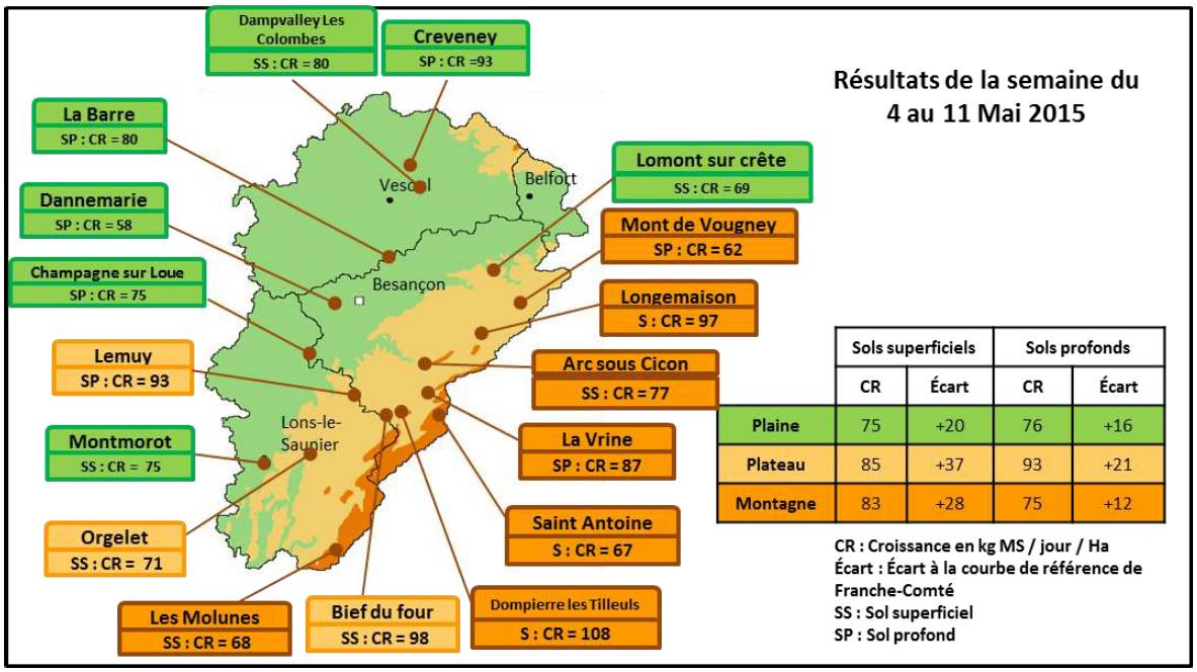

	Sols superficiels		Sols profonds	
	CR	Écart	CR	Écart
Plaine	75	+20	76	+16
Plateau	85	+37	93	+21
Montagne	83	+28	75	+12

Retrouvez **tous les mardis** le bulletin sur le site internet des Chambres d'agriculture de Franche Comté : www.franche-comte.chambagri.fr/espace-documentaire/meteo-de-lherbe/meteos-de-lherbe.html

Cela reste un outil d'aide à la gestion du pâturage, et bien entendu ne remplace pas le tour des pâtures et l'observation à la parcelle !
Retrouvez également lundi 18 mai à Montancy une journée technique sur la gestion de l'herbe en élevage laitier organisée par Interbio (cf Agenda)

Mickaël GREVILLOT (membre du groupe Herbe) et Pauline LEBLANC

Foins : quel compromis entre quantité et qualité ?

Le beau temps est là en ce début de semaine. Les prévisions pour les jours à venir sont moins favorables sans être vraiment à la pluie. Des averses peuvent subvenir… A cette période, la question posée pourrait se résumer en « faucher ou ne pas faucher ? » « Faucher » pour faire de la qualité et « ne pas faucher » pour assurer la quantité.

Le matériel actuel permet de récolter des surfaces importantes en peu de temps, mais est-ce toujours la bonne solution ? Quand on est au stade optimum –début épiaison des graminées les plus représentatives- et que le temps est sûr, pourquoi ne pas faucher grand. Attention cependant à ne pas surcharger le séchage en grange avec risque de perdre par mauvaise conservation la qualité obtenue en fauchant au meilleur stade.
En prairie naturelle de plaine, ce stade optimum est réalisé autour du 15 - 20 mai. C'est un peu plus tard sur les plateaux et beaucoup plus tard en montagne. L'exposition des parcelles amène également des variations de précocité. Sans attendre ces dates, il est toujours judicieux de dégager les surfaces nécessaires à l'agrandissement du pâturage. L'herbe pousse deux fois plus vite en mai qu'en été, l'adaptation à cette réalité passe par une réduction des surfaces pâturées en mai et une réintroduction de surfaces fauchées en juin juillet. Avec 5 semaines de repousse, ce que vous fauchez mi-mai ne réintègre la pâture que fin juin.

Les prairies temporaires peuvent être plus précoces et elles peuvent également perdre beaucoup plus rapidement leur valeur. Le nombre d'espèces et la complémentarité graminées – légumineuses jouent fortement sur la vitesse de décroissance des valeurs énergétiques et

protéiques. Pour ces prairies, la recherche de quantité peut se payer très cher en termes de qualité et de difficulté de séchage.

La qualité ne se définit pas que par les teneurs en énergie et en protéines. Les ruminants ont un système digestif capable de bien valoriser des fourrages grossiers si ces derniers ont suffisamment de fibres pour favoriser la salivation et ralentir le transit. C'est le risque des fourrages récoltés trop tôt qui se comportent comme des concentrés. S'ils sont accompagnés de fortes doses de concentrés, ils transforment la vache en monogastrique ! Il y a 30 ans, il y avait trop de fourrages récoltés trop tard et sans valeur alimentaire. On est parfois passé avec le séchage et les balles rondes à un foin proche du regain. Pour la santé du troupeau, il faut rechercher le meilleur équilibre. Ces fourrages équilibrés ne permettent peut-être pas les productions record, mais ils sont très proches de l'optimum économique.

Roland SAGE

Gestion des bords de champs : trouver le bon compromis

Préserver les équilibres

L'entretien « raisonné » des bordures de champs et des bandes enherbées a pour objectif de favoriser un couvert où les graminées dominent et de maîtriser les situations à risque pour l'activité agricole. Il consiste à :

- **limiter** l'envahissement par les dicotylédones annuelles, les vivaces, et les plantes toxiques pour les bovins, tout en maintenant un couvert de type prairial ou forestier,
- **contrôler** le développement des plantes en contact avec les clôtures électriques,
- **maintenir** une faune et une flore variées.

Ainsi, et là réside la difficulté, l'objectif est de maintenir un niveau de biodiversité fonctionnelle utile à la production agricole sans risquer la contamination de la parcelle par les adventices. **Pour cela, rien de mieux que l'observation à la parcelle : déterminer le type de couverts présents en bords de champs, évaluer le risque de contamination en adventices, et essayer de faucher au bon moment, juste après la floraison mais avant l'épiaison. Mais attention, il ne s'agit pas de prendre de trop gros risques d'augmenter le stock de graines de la parcelle, difficilement gérable en bio…**

Quels sont les risques objectifs pour les cultures voisines ?

Le simple examen de la flore des bords de champs montre que les plantes observées ne sont pas forcément les mêmes que celles qui infestent la culture voisine. En moyenne, moins de 25 % des espèces recensées dans les bordures sont également présentes dans les 2,5 premiers mètres de la zone cultivée. Les espèces véritablement compétitives représentent un pourcentage encore plus faible.
Cela étant, même s'il a été démontré qu'un nombre réduit d'espèces nuisibles se trouvent à la fois au sein des bordures et dans la culture, il n'en reste pas moins que certaines d'entre elles peuvent constituer un réel problème.

Pourquoi conserver cet espace de biodiversité?

En plus de l'intérêt agronomique de lutte contre l'érosion et plus généralement contre la pollution des eaux, les bordures extérieures de champs sont des milieux écologiquement intéressants en tant que refuges pour la flore naturelle et de nombreux arthropodes (insectes, araignées...), qui rappelons-le sont utiles à la production agricole (auxiliaires, pollinisateurs, dégradation de la MO…). Elles représentent également une zone privilégiée pour la petite faune (refuge et ressource en nourriture). L'intérêt des bordures extérieures pour la biodiversité est lié à la stabilité de ces milieux incultes, à leur importance et à leur diversité.

Quelles recommandations techniques ?

Un entretien de qualité, certains aménagements bien positionnés, empiétant peu sur l'espace cultivé, et/ou une adaptation des pratiques agricoles peuvent augmenter fortement l'intérêt des bordures de champs pour la biodiversité :
- Le fauchage est à préférer au broyage.

- L'exportation des résidus est conseillée.
- La période d'entretien des bordures de champs doit prendre en compte les besoins de la faune et de la flore.
- La fréquence d'entretien doit rester faible, une fois par an ou une fois tous les 2 ans, selon la densité de végétation et le risque de prolifération de ligneux ou ronces.
- Veiller à limiter la vitesse des engins (ne pas dépasser 10 km/h) et mettre en place des dispositifs d'effarouchement comme une barre d'envol à l'avant du tracteur pour effrayer les oiseaux et le gibier.

Mickaël GREVILLOT et Pauline LEBLANC

Aide au maintien 2014

Le Ministère a récemment communiqué une note à l'APCA concernant la **mise en œuvre de l'aide complémentaire annoncée le 17 mars afin de palier à la réduction de 25% des aides au maintien de 2014.**

Cette aide complémentaire sera déterminée en tenant compte du fait que, pour certains bénéficiaires de taille intermédiaire, le crédit d'impôt existant compensera automatiquement une partie ou la totalité de la baisse des aides article 68 due à l'application du stabilisateur de 75% :

Mes aides bio théoriques	Après application du **coefficient stabilisateur**	Pour **compenser la perte d'aide maintien**
Aide maintien + aides conversion **< 4 000 €** *Je demandais déjà le crédit d'impôt*	La somme aides maintien + conversion **reste < 4 000 €**	Je remplirai une demande de **crédit d'impôt d'un montant supérieur aux autres années,** dans le cadre de ma déclaration de revenu 2014, **sans démarche supplémentaire.** **Si** le crédit d'impôt ne compense pas la totalité de la perte, je bénéficierai, en plus, d'une **aide compensatoire** versée par France Agrimer.
Aide maintien + aides conversion **> 4 000 €** *Je ne demandais pas le crédit d'impôts*	La somme aides maintien + conversion **est désormais < 4 000 €**	Je remplirai, en 2015, une demande de **crédit d'impôt,** dans le cadre de ma déclaration de revenu 2014. **Si** le crédit d'impôt ne compense pas la totalité de la perte, je bénéficierai, en plus, d'une **aide compensatoire** versée par France Agrimer.
Aide maintien + aides conversion **> 4 000 €** *Je ne demandais pas le crédit d'impôts*	La somme aides maintien + conversion **reste > 4 000 €**	Je bénéficierai d'une **aide compensatoire** versée par France Agrimer.

Ainsi, deux cas de figure :

- **Compensation par le crédit d'impôt ajusté automatiquement** : Cette compensation se fera automatiquement lors du calcul du crédit d'impôt en 2015 par les services fiscaux, qui s'appuieront, pour chaque bénéficiaire, sur **le montant de l'aide au maintien réellement versée**. Les conditions de cumul entre crédit d'impôt et aides bio restent inchangées : le crédit d'impôt est plafonné à 2 500€, il est dégressif en fonction du niveau des aides maintien + conversion dès que ces aides dépassent 1 500€, et n'est plus accordé si ces aides dépassent 4000€.

Aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire pour pouvoir bénéficier de l'augmentation du crédit d'impôt. Il suffit de **demander ce crédit d'impôt dans le cadre de la déclaration des revenus 2014.**

- **Compensation par l'aide exceptionnelle** : elle s'applique lorsque la perte n'est pas totalement couverte par l'augmentation du crédit d'impôt. Cette aide complémentaire sera versée au **courant de l'été 2015 par France AgriMer** au titre du règlement *de minimis* (plafond de 15 000 € sur 3 ans).

Les modalités techniques sont en cours de calage, l'objectif étant une procédure aussi simple que possible pour les bénéficiaires. **Il serait demandé à chaque bénéficiaire de remplir un formulaire de demande d'aide très simple, qui lui serait envoyé pré-rempli, et comportant une attestation où l'agriculteur devra indiquer les aides *de minimis* perçues durant l'exercice en cours et les deux précédents.**

Quelques exemples de cas concrets :

Aide maintien théorique	Crédit d'impôt si l'aide avait été attribuée au niveau théorique	Aide maintien effectivement versée (stabilisée à 75%)	Crédit d'impôt effectif	Aide complémentaire	Compensation automatique par le crédit d'impôt
1 500 €	2 500 €	1 125 €	2 500 €	375 €	Aucune, car le crédit d'impôt reste au plafond de 2500 €
1 800 €	2 200 €	1 350 €	2 500 €	150 €	300 €
2 500 €	1 500 €	1 875 €	2 125 €	0 €	625 €
4 000 €	0 €	3 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €
5 000 €	0 €	3 750 €	250 €	1 000 €	250 €
7 000 €	0 €	5 250 €	0 €	1 750 €	Le crédit d'impôt reste nul

Pauline LEBLANC

A NOTER DANS VOS AGENDAS

25

Journée Technique

Organisée par Interbio

Gestion de l'herbe en élevage laitier

Le lundi 18 mai de 9h30 à 16h30

RDV à la salle de Brémoncourt (commune de Montancy)

Programme de la journée

Intervention de **Chantal Philippe, spécialiste en production fourragère**

- savoir utiliser les espèces fourragères
- Implantation, semis et sursemis
- Séchage et conservation des fourrages
- Prairies temporaires dans l'assolement
- Etat des prairies permanentes et entretien

Application sur le terrain avec tour de prairies l'après-midi
Repas du midi au restaurant Le Bleuet à Vernois-le-Fol

Contact : Lucie Ploquin au 03 81 66 28 32 ou lucie.ploquin@agribiofranchecomte.fr

Alsace

Visite de ferme

Organisée par Interbio

Agriculture de conservation en bio

Le mercredi 27 mai

Chez Michel ROESCH, 7 Hameau de Breitenheim, 67600 MUSSIG

Programme de la journée

Trajet : un covoiturage sera organisé par Interbio
Matin (9h30) :
1. Les principes fondamentaux du fonctionnement d'un sol en bonne santé.
2. Techniques et actions correctives pour remettre un sol fatigué en route.
3. Conception de la gestion des adventices en Agriculture Biologique de Conservation.

Repas : Casse-croûte tiré du sac

Après-midi :
1. Visite des cultures : blé associé avec légumineuses petites graines, triticale/ pois, maïs, soja.
2. Présentation matériel et discussion.

Inscriptions obligatoires avant le 20 mai auprès d'Alice Dousse
Par téléphone : 03 81 66 28 31 ou mail : alice.dousse@agribiofranchecomte.fr

Bourgogne

Visite d'essais

Organisée par la Chambre Régionale et Dijon céréales

Visite des essais bio de la plateforme Artémis

Le jeudi 4 juin 2015

Lieux : Aiserey (21)

Programme de la journée

9h30 Visite du Moulin Decollogne 100% bio
10h30 Visite de la plateforme, des différents essais et de leurs résultats : **Rotations, potentiel eau du sol, variétés de blé de printemps, variétés de soja, fertilisation azotée du blé d'hiver…**

Contact : Pauline Leblanc au 03 81 54 71 53 ou pauline.leblanc@franche-comte.chambagri.fr
Inscriptions obligatoires avant le 27 mai

25

Tour de parcelles

Organisé par la Chambre Régionale d'Agriculture

Petits fruits et vergers, AB et Conventionnel

Le Vendredi 19 juin 2015 de 13H30 à 17H30

Lieux : DEVECEY

Avec l'intervention de David VULLIEMIN (Union Fruitière Lémanique, Suisse)

Contact : Antoine NEY antoine.ney@franche-comte.chambagri.fr

Suisse

Journée technique

Déplacement organisé par la Chambre régionale et Interbio

Journée Suisse des grandes cultures bio

Le samedi 13 juin 2015

Lieux : Courtételle, Jura Suisse

Programme de la journée

8h30 Ouverture de la manifestation
9h30 – 11h Visite des postes thématiques
11h Grande démonstrations de machines
12h Apéritif et repas
13h45 – 16h Visite des postes thématiques
16h Grande démonstrations de machines

Postes thématiques
1 Céréales : Qualité, variétés, fumure
2 Oléagineux : Techniques culturales
3 Maïs : Techniques de semis, variétés
4 Cultures associées : Possibilité d'associations
5 Désherbage : démonstrations de machines
6 Travail réduit du sol : démonstrations de machines

Contact : Pauline Leblanc au 03 81 54 71 53 ou pauline.leblanc@franche-comte.chambagri.fr
Inscriptions obligatoires avant le 3 juin

70

Formation

Convertir son exploitation à l'agriculture biologique : quels débouchés, quelle réglementation et quels changements à aborder pour réussir sa conversion ?

Vous hésitez à convertir votre exploitation ? Ou vous avez récemment converti votre exploitation en agriculture biologique ?

Pour accompagner votre démarche/réflexion,
la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, Interbio Franche-Comté et l'AFPASA
vous propose une nouvelle formation d'aide à la conversion de 3 jours

Au programme :

- **Réglementation et cahiers des charges : quelles obligations ?**
  Intervention de Mickaël Grevillot, conseiller en AB à la Chambre d'agriculture 70
- **Certification AB : quels organismes, quels contrôles, quelle vigilance ?**
  Intervention d'un organisme de certification
- **Débouchés : quelles filières de commercialisation et quels marchés ?**
  Intervention d'Interbio Franche-Comté et visite d'un opérateur local
- **Production : quels fondamentaux techniques en AB, quels difficultés et changements, quels résultats économiques ?**
  Interventions d'agriculteurs anciennement convertis en AB et visites d'exploitations

*Cette formation débutera en **octobre 2015** (lieu à définir selon les inscriptions).*
Pour toute inscription et renseignement, merci de contacter dès à présent Laura Martin à l'AFPASA au 03 84 77 14 36.

Pièces de théatre

Représentation de la pièce de théâtre
"Des vertes et des pas mûres"

Mercredi 20 mai à 20h au Foyer Georges Brassens à Beaucourt (90)

Jeudi 21 mai à 20h au Centre d'animation et de loisirs (CAL) à Ornans (25)

Dimanche 31 mai à 18h30 à la Maison Pour Tous à Pesmes (70)

Venez nombreux découvrir ce spectacle interactif, un grand moment d'humour, de convivialité et d'échange autour de l'agriculture et de l'environnement !

Entrée gratuite, suivie d'un verre de l'amitié.
Réservation au 03.81.54.71.71.